

■ **Avexo SA**, à Carouge (GE), toutes opérations commerciales et financières, ainsi que prise de participations (FOSC du 27.08.2003, p. 7). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'Incite Multimedia Corporation I.M.C. Inc' (qui deviendra 'Incite Avexo Corporation Inc.'), à Carouge, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 7679 du 29.06.2004
(02346328 / CH-660.0.361.978-0)